



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du mardi 10 juin 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.2.3), M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.1.2)

Etaient absents : M. Jean-Paul MICHAUD, M. François LOPEZ, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Secrétaire de séance : Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote :

Mandants : F. LOPEZ, D. HUOT (à partir du 3.1), P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1), P. CONTOZ (à partir du 1.2.1)

Mandataires : F. PRESSE, C. BARTHELET (à partir du 3.1), D. HUOT (jusqu'au 1.2.3), Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), JY. PRALON (à partir du 1.2.1)

Fonds manifestations culturelles et sportives - Demandes de subvention du 2^{ème} semestre

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018	Montant prévu au BP 2014 : 62 000 €
Manifestations /Actions culturelles et sportives (fonds d'aide)	Montant de l'opération : 16 200 €

Résumé : ce rapport porte sur l'attribution des subventions dans le cadre du fonds d'aide aux manifestations culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales pour le second semestre 2014. Conformément aux critères d'éligibilité de ce fonds, sont priorisées les manifestations d'envergure en résonance avec les politiques et actions conduites par la compétence Culture-Tourisme-Sport (musique, théâtre, sports de nature, animation de la vallée du Doubs, valorisation du patrimoine notamment) et qui sont ouvertes à tous. Sont soutenues aussi les manifestations concourant à l'animation touristique estivale ou encore ayant un intérêt pour l'animation locale. Il est proposé d'accorder pour cette seconde session 17 subventions pour un montant total de 16 200 €. Pour mémoire, 17 manifestations ont été soutenues au premier semestre pour un montant total de 48 900 €.

I. Instruction des demandes de subvention du 2^{ème} semestre 2014

Au regard des critères d'éligibilité, l'étude des projets déposés dans le cadre de la 2^{ème} session d'instruction 2014 (projets se déroulant au cours du second semestre), il est proposé de prioriser :

- les manifestations originales d'envergure concourant au rayonnement et à la valorisation touristique et culturelle du territoire telles que Bien Urbain ou le Festival du Piou Piou.
- les événements autour des sports de nature permettant également l'animation du territoire en période estivale, sa valorisation touristique ou encore la découverte du patrimoine tels que le championnat du monde de vélos couchés et son prolongement touristique, le Besathlon, la Bis'Ondine...
- les projets comportant un intérêt pour l'animation d'un secteur tels que le Festival de paroles nomades, la Corrida Vauban, le Festival du Bitume et des Plumes, le Festival des Pampilles ou le Festival Musik et Cirk.

Au total, il est proposé d'accorder 17 subventions pour un montant total de 16 200 €.

A noter qu'outre ce soutien financier, plusieurs projets bénéficient d'une aide à la logistique (prêt de Vitabris) et d'une aide à la communication.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement dans le cadre de la deuxième session d'instruction du fonds manifestations 2014, sur l'attribution des subventions réparties selon le tableau en annexe pour un montant total de 16 200 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 18 JUIN 2014
Pour extrait conforme,
Le Président

Demandes de subvention 2014 Fonds Manifestations 2° semestre

Demandeur	Projet	Lieu	Date	Soutien Grand Besançon 2013	Subvention sollicitée/BP soit %	Budget réalisé 2013	Montant proposé
Château de Montfaucon	JEP Fête médiévale spectacle de fauconnerie, ateliers ludothématiques (moyen âge)	Montfaucon	20 et 21/09	2100	2500/5300 soit 47,17 %	5623,63	2000
Chemin des Sens	JEP Parcours autour des Métiers d'Art et Patrimoine	Besançon	14 et 15/09	600	4000/12 000 soit 33,33 %	6026,93	600
Compagnie Bouti-Conte	Festival paroles nomades	Planoise	15 au 22 juin		5000/24 000 soit 20,83 %		500
Amandier (L')	Hommage à Oswald d'Andréa	Besançon, Ecole-Valentin, Pugey...	Octobre et novembre	800	1500/11 000 soit 13,64 %		800
Bien Urbain/Juste Ici	Peintures murales	Besançon	Juin	3000	8000/130500 soit 6,13 %	48 591,75	3000
Citron Vert (le)	Pirateries électroniques	Croisière sur la Boucle du Doubs	29 août		1000/2250 soit 44,44 %		500
Du Goudron et des Plumes	Festival Du Bitume et des Plumes	Quartier Tarragnoz	3 au 5/10		1000/10 020 soit 9,98 %		500
No Fate	Festival du Piou Piou	Besançon et Pelousey	20 au 23 août	3500	7000/61 300 soit 11,42 %		3500
Pampilles (Les)	Festival des Pampilles	Chaucenne	30 août de 14h30 à 23h	1000	3000/8100 soit 37,04 %	9200	1000
Papiers raclés Club de Gym	Papiers raclés	Besançon	5/11 au 5/12	500	200/10 000 soit 20 %		200
SNB	La Bis'Ondine	Besançon	23 et 24/08		1200/3072 soit 39,06 %		500
The Sérious Road Trip	Festival Musique et Cirque	Avanne	25 au 28/09	1000	1000/18950 soit 5,28 %	13 900	1000
Amicale cycliste bisontine	1° manche de coupe de France de cyclo-cross	Malcombe	15/10/2014		4000/93 000 soit 4,30 %		400
ASPTT Corrida Vauban	Courses pédestres animation culturelle	Besançon	28 décembre	400	1000/13500 soit 7,41 %	7260,71	400
Bentriider Vélos couchés	Championnats du monde	Saône, Montfaucon Fontain La Vèze	Championnats 8, 9 et 10/08 Tourisme du 11 au 17/08		500 / 15500 soit 3,22 %		500
Cyclos de la Dame Blanche	Randonnées cyclotouristes et Patrimoine	16 communes du GB	31 août	500 en 2012	500/1700 soit 29,41 %	1500	300
Union Sportive des Prés de Vaux	Besathlon	Besançon	18/10	1000	1500/4500 soit 33,33 %	7295	500
Total							16 200

FONDS D'AIDE EQUIPEMENTS 2010

Maître d'ouvrage éligible	Communes, établissements publics, associations
Conditions d'éligibilité	<p>Soutien financier de la Commune d'accueil de l'équipement</p> <p>Le projet comprend au moins 2 approches en développement durable parmi les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ matière/matériaux favorisant l'environnement ○ prise en compte de l'environnement global ○ critères en faveur des Personnes à Mobilité Réduites, ○ marchés intégrant des clauses sociales ○ qualité de réalisation des travaux
Type de projet soutenu	<p>Projets d'équipements en lien avec l'activité touristique de loisirs et en cohérence avec les propres actions du Grand Besançon :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ création ou rénovation d'hébergements touristiques (aires de stationnement de camping-cars complémentaires aux aires communautaires, campings communaux, gîtes d'étapes, ...) ▪ création ou rénovation d'équipements visant la création d'activités (points location/réparation vélo/bateaux, plan d'eau, base kayak, équipements de sports de nature, vente de produits locaux...) ▪ création ou réhabilitation d'équipements culturels / de loisirs / patrimoniaux lorsqu'ils présentent un projet de valorisation/animation clairement défini à l'attention d'une clientèle touristique
Périmètre	<p>La priorité sera donnée aux projets concourant à dynamiser l'activité touristique sur les secteurs ou linéaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vallée du Doubs, - secteur Plateau, - secteur de la gare TGV, - Via Francigena dont le tracé est en cours de validation de la vallée de l'Ognon à la Vèze via Besançon)
Calcul de l'aide :	<p>Le niveau de concours financier sera défini au cas par cas selon l'importance et la pertinence du projet et l'enveloppe annuelle disponible.</p> <p>Pour les projets sous maîtrise d'ouvrage communale, la subvention ne pourra dépasser 50 % du restant à charge de la commune, toutes subventions publiques déduites.</p>

L'enveloppe budgétaire sera fixée par le vote du BP 2010.